

VŒUX À LA POPULATION

Jeudi 04 janvier 2023

Chères Créonnaises, chers Créonnais,

Mesdames, messieurs,

Avant toute chose, je voudrais que nous nous associions à la peine de la famille et des sapeurs-pompiers notre centre de secours suite au décès hier de Gilbert Sartran, sapeur-pompier volontaire à Créon de 1973 à 2002 et vétéran depuis. Incontournable dans notre centre de secours où il est entré simple sapeur, il y a fini sa carrière de volontaire au grade de lieutenant. Son engagement sans faille et son humour quelquefois osé nous manqueront. Merci d'avoir une pensée pour lui et sa famille.

L'année 2022 est maintenant derrière nous. Elle nous a sorti de notre confort. En 2020 et 2021 nous découvrons les mots pandémie et confinement pouvaient nous concerner. En 2022, nous avons vu, revu pour certains d'entre nous, apparaître des mots dont nous pensions secrètement qu'ils ne nous concernaient pas : sobriété, catastrophe naturelle, guerre.

L'année passée a été rude : canicule, feux de forêt gigantesques en Gironde, reprise de l'épidémie de Covid 19, retour de l'inflation, augmentation ahurissante du prix de l'énergie et surtout retour de la guerre sur le sol européen, à moins de 3 000 kilomètres de Créon.

Nous nous étions habitués à avoir une vision lointaine, historique de la guerre. Et elle est revenue, en Europe, le 24 février 2022 ! Cette guerre est une agression territoriale d'une grande puissance, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, la Russie, envers un pays à l'indépendance et aux frontières internationalement reconnue, l'Ukraine

Ne nous y trompons pas, il s'agit d'une guerre de conquête de la part de la Russie qui veut retrouver l'état antérieur d'un supposé empire sur lequel elle aurait des droits immémoriaux. Et comme la Russie ne parvient pas à avoir le dessus militairement, elle s'en prend massivement à la population civile de l'Ukraine, à ses installations énergétiques et à ses bâtiments civils. Mais au fond c'est notre conception européenne de la liberté et de la paix qui est ainsi combattue si violemment. Les Ukrainiens souffrent mais résistent pour leur pays mais n'oublions jamais souffrent et résistent aussi pour nous. C'est pour cela que nous devons aider l'Ukraine à tenir face à cet assaut illégitime et inhumain.

En 2022, la commune de Créon a déjà apporté une aide à l'Ukraine par l'intermédiaire du Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, le FACECO. Vous pouvez voir sur le site de cet organisme public le résultat de l'engagement des collectivités territoriales en faveur de l'Ukraine. Lors de sa réunion du 26 janvier, je proposerai aux membres du conseil municipal que notre commune contribue une nouvelle fois à ce fonds.

Actuellement trois familles ukrainiennes sont hébergées dans notre commune par des habitants.

En dépit de ces graves événements et d'une situation française rugueuse, la vie communale a suivi son cours en 2022. Je vais prendre le temps de vous en exposer l'essentiel.

Je remercie mes collègues adjoints ou conseillère déléguée pour m'avoir fourni la matière utile à ce large tour d'horizon. Je sollicite leur indulgence pour avoir repris leurs éléments de bilan d'une manière qui leur paraîtra certainement trop laconique. Je les rassure : dans le courant de cette année sera rédigé et distribué à la population un bilan à mi-mandat de l'action municipale. Vous pourrez y développer plus longuement le bilan de votre délégation.

Plus largement, je veux remercier l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur présence fidèle et leur engagement. Merci à vous !

HABITAT

En matière d'habitat, la commune a mis en place le permis de louer en décembre 2021. Il concerne les zones de bâti ancien et certaines zones de construction plus récente dans lesquelles il nous est apparu nécessaire d'instaurer cette obligation de déclaration préalable à la mise en location. Il s'agit, dans ces zones, d'organiser une visite du logement préalablement à sa mise en location pour savoir si les locaux sont dans un état décent pour héberger des locataires. En 2022, 59 dossiers ont été traités en mairie par le CCAS, parmi lesquels 8 ont fait l'objet de réserves et 2 d'un refus.

Par ailleurs 72 logements HLM neufs ont été ouverts en 2022 (Croix-Blanche et Bauduc). La commune dispose désormais d'environ 350 logements sociaux, soit 15% du parc des 2 200 résidences principales. Ils permettent notamment à des Créonnais qui ont des revenus modestes, de pouvoir rester dans la ville où ils ont grandi et à laquelle ils restent attachés.

ACTION SOCIALE

Outre son action quotidienne en faveur des habitants, et en particulier l'aide alimentaire, le centre communal d'action sociale s'est particulièrement mobilisé

- sur l'accompagnement des locataires de notre résidence Marie-Louise Maloubier,
- sur la prise en charge par le réseau bénévole Monalisa de personnes fragiles et isolées durant toute l'année mais en particulier pendant la canicule estivale
- sur des actions en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de celles qui les aident
- sur la mise en place, avec le service scolaire de la mairie et l'Université du Temps Libre de Créon, de l'accompagnement aux devoirs en faveur d'enfants de l'école élémentaire Albanie Lacoume
- sur l'accompagnement des familles ukrainiennes logées par des hébergeurs créonnais.

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile a su accomplir ses missions malgré les difficultés importantes de recrutement qu'il connaît, comme d'ailleurs toutes les structures comparables.

LES ÉCOLES

La commune a la responsabilité des écoles, hormis les activités d'enseignement qui sont assurées par le personnel de l'Éducation nationale. En 2022, pour permettre une meilleure adéquation entre la vie professionnelle et la vie familiale, nous avons pérennisé l'ouverture de la garderie le matin à 7h00 contre 7h30 auparavant. Pour la 3^{ème} année, la commune offre aux enfants la 1^{ère} dotation en petites fournitures scolaires. Outre l'accompagnement aux devoirs évoqué il y a quelques instants, les services de la mairie et des associations locales organisent des temps périscolaires (les TAP) qui permettent aux enfants de découvrir ou pratiquer des activités riches et variées.

Nous avons équipé les fenêtres de certaines classes de films filtrants pour lutter – un peu – contre la chaleur solaire des mois de juin et septembre.

Depuis 4 ans la commune finance à tous les enfants de CE2, CM1 et CM2 la pratique individuelle et en orchestre d'un instrument de musique 2 heures par semaine scolaire (1 heure sur le temps scolaire et 1 heure sur le temps périscolaire). Grâce à la volonté du précédent et de l'actuel conseil municipal, l'opération Orchestre à l'École permet à plus de 150 enfants de participer à un projet artistique et culturel relevant de l'éducation populaire. La maison qui jouxte le parc pour enfants, près du monument aux morts, a été acquise en 2022 pour héberger les répétitions des orchestres scolaires. Je remercie ce soir les enseignants de l'école pour leur participation à cette belle opération et le JOSEM qui l'anime avec enthousiasme et quelquefois un peu de poésie...

LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La police municipale

L'arrivée d'un policier municipal, issu des rangs de la gendarmerie nationale, a permis d'améliorer la tranquillité publique grâce à une présence quotidienne renforcée auprès des habitants.

Si on fait exception de la série de cambriolages survenue courant décembre et des incidents qui ont émaillé la soirée du 31 décembre, Créon est, et demeure, une commune paisible où il fait bon vivre. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard mais celui d'une mobilisation permanente en lien avec la brigade de gendarmerie.

Je regrette toutefois l'augmentation de certaines incivilités sur lesquelles j'ai demandé à notre policier municipal de sévir. Il s'agit notamment du stationnement anarchique de véhicules, source de tension avec les riverains dans les lotissements, et des déjections canines sur la voie publique.

Mise en place de caméras de vidéo protection

La mise en place de caméras aux principales entrées de la ville a été mise en œuvre sur la recommandation de la gendarmerie nationale. Elles sont en service depuis quelques semaines.

Nous en attendons une meilleure protection de la voie publique contre les incidents de toute nature, qu'il s'agisse d'incivilités, de faits de délinquance, ou d'accidents, mais surtout une facilitation dans la recherche des auteurs présumés. Ainsi, un acte récent de vandalisme accidentel du mobilier municipal par un véhicule a pu être élucidé et son auteur rapidement identifié. L'installation de ces équipements est, en tous points, conforme aux exigences de la loi, qu'il s'agisse de l'accès aux images, de leur durée de conservation ou de l'orientation des caméras.

Le réseau de participation citoyenne

En étroite collaboration avec la gendarmerie nationale, un réseau de citoyens référents, constitué sur la base du volontariat a été constitué. Leur mission est, d'une part, d'alerter la gendarmerie sur les faits suspects ou susceptibles de justifier

l'intervention des forces de l'ordre, d'autre part de relayer auprès des habitants de leur quartier les recommandations de prévention et de protection diffusées par la gendarmerie nationale.

La coopération entre la mairie et la brigade de gendarmerie de Créon

La coopération entre la mairie et la brigade de gendarmerie de Créon est quotidienne et permanente. Elle s'opère notamment par l'entremise du policier municipal qui fait remonter en temps réel les situations justifiant une attention de la part de la gendarmerie.

Je déplore toutefois le manque criant d'effectifs dans un territoire dont la population a cru fortement depuis ces dernières années.

Je regrette également que la réponse pénale soit à la fois tardive et souvent décalée par rapport à certains faits. Je souhaite que la justice soit plus sévère vis-à-vis de certains agissements ou comportements. Pris isolément, ils peuvent sembler de faible gravité mais leur répétition représente pour les Créonnais qui les subissent une véritable nuisance. Je pense notamment aux rodéos motorisés qui ne font jamais l'objet de sanctions malgré les efforts déployés par la commune et la gendarmerie.

LA VIE ASSOCIATIVE

La vitalité reconnue de la commune de Créon ne serait pas ce qu'elle est sans l'activité associative. Les élus en charge de ce secteur rencontrent régulièrement les associations, soit collectivement soit en assistant à leurs assemblées générales, en répondant à leurs invitations.

L'action culturelle créonnaise a su se redresser. Les spectacles sont fréquentés, le public revient au cinéma.

L'année sportive a également été intense, en particulier avec le traditionnel tournoi international d'échecs et l'organisation du championnat national UFOLEP de VTT à Loupes par le Créon Vélo club.

L'effet COVID/confinement semble s'estomper et la vie associative reprendre activement. La mairie dispose pour cela d'un bon baromètre, celui du prêt de locaux. Et ce baromètre monte de nouveau !

Beaucoup d'associations s'interrogent néanmoins sur ce qui pourrait apparaître comme une baisse du bénévolat. Elles sont aidées dans leurs réflexions par la Cabane à Projets, notre centre social intercommunal. Je veux ici ce soir remercier l'ensemble des responsables associatifs, l'ensemble des bénévoles, pour leur engagement sans lequel, je le répète, la vie locale serait plate, grise et uniforme.

Je voudrais que nous nous souvenions en particulier d'Élisabeth Raynier, décédée en 2022. Elle était présidente de la chorale Crescendo et membre actif des Amis de l'Orgue.

Le forum 2022 des associations a été un réel succès.

L'IMPLICATION DES HABITANTS DANS LA VIE LOCALE

Depuis longtemps à Créon les citoyens sont impliqués dans la vie locale – je viens d'en parler en évoquant le bénévolat associatif – mais au-delà, ils sont impliqués dans des pans entiers de la gestion communale et intercommunale. La commune et l'intercommunalité confient à des associations, et depuis longtemps, la prise en charge complète de la gestion du cinéma, de l'organisation des spectacles vivants, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la ludothèque, des activités sportives qui, ailleurs, relèvent directement de la mairie ou de la communauté des communes.

Comme nous nous y étions engagés, nous avons souhaité aller plus loin dans l'implication des habitants dans la vie locale.

1 – Nous avons mené une campagne de sensibilisation des familles sur la question des déplacements, en particulier des déplacements via l'automobile. Il s'agit d'un enjeu majeur de la qualité de notre vie. Cette sensibilisation s'étalera sur un temps long. Nous reprendrons néanmoins au printemps la mise en œuvre du

Carapattes, solution alternative à la voiture pour amener les enfants à l'école par une prise en charge collective.

2 – Lors de sa réunion du 8 décembre dernier, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la création de l'Assemblée consultative de Créon. Elle est encours de constitution et a pour objectifs

- nourrir le débat public en produisant des avis ou des propositions
- associer ses membres à la réflexion sur des sujets ou des projets d'intérêt communal

Cette assemblée sera composée pour moitié de personnes tirées au sort sur la liste électorale et pour moitié de volontaires. Les informations sur ce point seront publiées prochainement dans Créon Hebdo.

LES ACTIONS NOUVELLES OU RENOUVELÉES POUR REVIVIFIER LA VIE LOCALE

Le 17 septembre dernier a eu lieu une matinée d'accueil des nouveaux habitants, avec une balade urbaine pour découvrir et comprendre la ville. Un franc succès !

Autres succès de l'an passé, ceux de Créon Plage, de La Piste sous les Étoiles enfin de retour et du marché de Noël de décembre dernier.

Les élus sont depuis longtemps préoccupés par les difficultés à faire vivre la tradition de la Rosière et du Rosier. Après avoir tourné la question dans tous les sens, la commune a commandé une étude ethnographique qui a permis de remettre ce legs du passé dans une perspective actuelle. Des entretiens, des études documentaires, des groupes de travail ont permis de « dépoussiérer » la tradition, d'en mesurer l'intérêt actuel et de proposer des pistes de renouvellement. À cette occasion s'est constituée une nouvelle association, Roses'Hier et Demain, sous l'égide très militante des Rosiers et Rosières de ces trois dernières années. Merci à eux !

LA COMMUNICATION

La mairie s'attache à informer les Créonnais des nombreuses actions et réalisations locales, qu'il s'agisse de la vie culturelle, associative, sportive ou bien encore la cuisine centrale, la future médiathèque, la végétalisation de la place de la Prévôté, ou l'aménagement de la place devant l'école maternelle.

Créon avance et il est important de le faire savoir. A cet effet, nos publications habituelles sont à votre disposition et notamment Créon hebdo, à disposition chez vos commerçants et mis en ligne chaque fin de semaine. Nous y ajoutons, deux à trois fois par an une édition de Créon +, dont l'objet est de revenir plus en détail sur certaines opérations ou faits saillants de l'actualité. La prochaine édition vous proposera un numéro complet sur le bilan de l'action municipale à mi-mandat. Le site internet et la page Face Book de la mairie, dont le nombre de consultations a fortement augmenté, vient compléter nos moyens de communication.

Je vous annonce une initiative que je souhaite mettre en œuvre dès le mois prochain : "*Venez prendre le café avec le maire*" vous proposera le premier samedi de chaque mois de venir sans rendez-vous en mairie afin d'échanger avec le maire et des membres de l'équipe municipale, sur vos sujets de préoccupation, vos remarques, vos attentes, et même vos critiques sur l'action municipale. Ce rendez-vous mensuel que je souhaite voir placé sous le signe de la convivialité et de la franchise viendra compléter la mise en place de l'assemblée consultative dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Enfin, nous continuerons de diffuser, par l'entremise de notre média local TCC, l'intégralité des conseils municipaux qui sont, et je m'en réjouis, de plus en plus suivis.

LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX ET LES TRAVAUX

DE L'ANNÉE 2022

Au cours de l'année 2022, la commune a pris en compte la question du moustique-tigre. Elle a fait mener une étude ciblée sur différents quartiers de Créon, en domaine public ou privé. Elle montre que l'essentiel de l'infestation se passe en

domaine privé. Nous organiserons une nouvelle réunion publique d'information au printemps prochain.

L'année 2022 a vu apparaître la première concrétisation de notre engagement de végétalisation de Créon, et en particulier au pied des immeubles du centre bourg.

En janvier dernier ont été inaugurés, en présence du président du Conseil départemental, les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'entrée/sortie de Créon par la RD 20, la route de Libourne. Ils constituent un vrai progrès, en particulier pour les piétons désormais bien protégés.

Un abri à vélo sécurisé a été installé par la commune çà côté de l'arrêt de car face à la gendarmerie. Il doit inciter les utilisateurs à venir à vélo prendre le car. Sa gestion a été confiée à la Cabane à Projets.

La commune se dote d'une cuisine centrale, en construction à côté des ateliers municipaux. Elle sera opérationnelle à la fin du printemps, sauf contretemps imprévisible.

Le parvis de l'école maternelle a été retravaillé pour permettre une plus grande sécurité pour les enfants et les parents tout en conservant un nombre important de places de stationnement. Il a fait l'objet d'un projet végétal complet et, vous le verrez, il sera très beau quand la végétation aura poussé et sera en fleurs et en feuilles.

Un autre versant de ce chantier a consisté à redessiner le virage proche de l'école maternelle afin que les cars et les poids lourds puissent virer en une seule fois sans manœuvre, les véhicules légers continuant à suivre l'ancienne courbe du virage.

Enfin, le dossier de la future médiathèque a bien avancé en 2022. C'est un très gros et très beau projet, qui sera financé à 80% par des subventions de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental de la Gironde. Le permis de construire est à l'instruction.

La médiathèque s'appellera « La Parenthèse ». Ce nom est a été retenu à la suite d'une large consultation des usagers de la bibliothèque et des associations.

LE PERSONNEL COMMUNAL et du CCAS

Rien de ce que je vous ai exposé ou de ce que je vais maintenant développer ne serait possible sans l'action constante des services de la commune et du Centre communal d'action sociale. Nos 90 agents montrent en toute circonstance un sens élevé de leurs fonctions au service du public (et ce n'est pas toujours facile ! CNI). Je vous demande de les remercier par vos applaudissements.

LES PERSPECTIVES POUR 2023

Avec la communauté des communes, notre commune a été retenue par l'État dans son programme « *Petites Villes de Demain* », ce qui nous donne accès à des possibilités de réflexion sur notre situation actuelle et sur l'avenir de notre commune. Nous avons distribué un document très complet il y a quelques mois qui retrace un résumé de ce travail de réflexion et de prospective.

Les orientations budgétaires liées à ces analyses ont été travaillées en profondeur mais elles ont finalement été percutées par les annonces concernant le prix des énergies.

La commune, du fait de sa taille, n'a plus accès au tarif réglementé de vente de l'électricité. Elle achète donc son électricité, ainsi que son gaz, sur les marchés correspondants. Je peux vous annoncer que le prix de l'électricité payé par la commune à compter du 1^{er} janvier 2023 est multiplié par 2,5 par rapport au tarif de fin 2022. Nous attendons des informations pour le prix du gaz. La conséquence immédiate est que la facture d'électricité va passer de 180 000 euros/an à 450 000 euros/an. En espérant qu'il n'y aura pas de nouvelle crise économique en matière d'énergie.

Ce gonflement ahurissant du coût de l'électricité aura pour conséquence budgétaire une baisse drastique des investissements communaux, qui s'appuient sur les excédents de gestion. Si les excédents diminuent, l'investissement diminue également l'année suivante.

Par souci de prudence, la commune a décalé d'une année la poursuite du programme de la médiathèque.

Je l'avais déjà indiqué : il est nécessaire d'aménager un second cimetière car l'actuel va connaître ses limites. Les démarches juridiques ont commencé et se poursuivront cette année. Elles seront longues car il faudra peut-être envisager une déclaration d'utilité publique et donc une expropriation.

Venons-en au lycée. Vous le savez, sa mise en service est décalée d'une année. Elle est reportée à la rentrée scolaire de septembre 2024. Le rond-point de la Verrerie permettant d'accéder à l'établissement sera construit en fin d'année 2023. La commune en aura la maîtrise d'ouvrage et son coût sera pris en charge par la communauté des communes du Créonnais. Merci à toutes les communes d'avoir accepté geste de solidarité. Je saisis cette occasion pour souligner la qualité de la coopération avec la communauté des communes, dont nombre d'équipements sont situés à Créon. La CDC assure le relogement de la Cabane à Projets dans l'ancienne pharmacie Boulevard Victor Hugo et prendra en charge le relogement de l'école de musique dont l'actuel emplacement est celui de la future médiathèque. Parallèlement, la commune met à disposition de la CDC ses écoles, pour accueillir les enfants dans le cadre du centre de loisirs. Ce sont ces échanges et coopérations mutuelles, au cœur du pacte intercommunal, qui permettent d'offrir une bonne qualité de service aux habitants, en maîtrisant les coûts.

De gros travaux vont débuter sur la RD 14 pour alimenter le lycée en eau potable et pour en évacuer les eaux usées. Ils ne seront pas sans effet sur la circulation automobile... Je fais d'ores et déjà appel à votre patience mais je n'ai aucun doute sur le sujet !

Beaucoup de personnes veulent habiter à Créon pour sa qualité de vie (nous sommes officiellement 4 998 habitants au 1^{er} janvier 2023). À Créon on trouve tout ou presque, comme dans une grande ville. Le maire que je suis, et nous tous, pouvons être flattés par ces choix de vie. Mais il y a un revers à la médaille que sont la densification urbaine et l'accroissement de la circulation automobile.

Ce constat n'a pas échappé aux élus et je voudrais y répondre ce soir.

Tout d'abord le sujet de l'habitat. Les derniers programmes de logement sont en cours d'achèvement. Le plan local d'urbanisme intercommunal a sensiblement diminué à Créon la quantité de surfaces constructibles. Les programmes en cours sont donc quasiment les derniers. Je ne proposerai pas de nouveaux terrains à la construction dans le cadre de la révision à venir du plan local d'urbanisme. Je sais, là encore, pouvoir compter sur le soutien de la communauté des communes pour porter cette nouvelle orientation.

Ensuite nous allons travailler cette année sur l'apaisement de la circulation. Quelques éléments de réflexion :

- zone 30 dans toute la commune sauf au centre bourg, qui restera limité à 20km/h
- pose de feux tricolores au carrefour Av. Salvet – rue de Régano
- installation de radars pédagogiques
- installation de ralentisseurs
- contrôles de vitesse avec la gendarmerie

Par ailleurs nous travaillons avec les élus des communes voisines, les services et les élus du département, à évitement routier de Créon et La Sauve-Majeure. En effet, une part importante de la circulation est le fait d'un trafic de transit. Après quelques années de surplace, nous avons pu relancer le dossier en faisant des propositions acceptables et respectueuses de l'environnement. Notre proposition est un contournement de ces deux communes par le sud en utilisant des voiries communales et départementales existantes. Ce choix nous paraît plus vertueux que celui qui consisterait à consommer du foncier pour créer une déviation de type de celle de Fargues Saint Hilaire, qui a mis plusieurs décennies à sortir. Je souhaite qu'il n'en soit pas de même pour Créon car il y a urgence !

Avec le maire de La Sauve-Majeure nous sommes très préoccupés par la quantité de poids lourds qui traversent nos deux communes. Nous réfléchissons à des réponses pour en diminuer le nombre.

L'apaisement de la circulation automobile sera la priorité de l'action municipale de cette nouvelle année. Vous serez je pense d'accord avec moi que rien ne changera si, de leur côté, les automobilistes ne font pas l'effort de respecter la réglementation. Les panneaux routiers ne sont rien sans le civisme des conducteurs.

Je vous souhaite une ville plus douce, plus apaisée, moins embouteillée, afin de préserver notre qualité de vie.

Je ne vous avais pas promis d'être bref et je ne l'ai pas été !

Le moment est venu de vous souhaiter, à chacune et à chacun, une très bonne année. En tout cas la meilleure possible en ces temps troublés.

Avant de vous inviter à partager la galette et le crémant, je laisse à votre méditation une phrase de Jacques Prévert : « *Il faudrait essayer d'être heureux, ne serait-ce que pour donner l'exemple* ».

Je vous remercie.

Pierre Gachet,
Maire de Créon